

MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
SECRETARIAT D'ÉTAT AUX SPORTS, À LA JEUNESSE ET À LA VIE ASSOCIATIVE

Commission spécialisée
de terminologie et de néologie

Le Président

Paris, le 26 mai 2008

Recommandation sur l'équivalent français à donner à l'expression *mountaineering*

On constate certaines tentatives de remplacer le terme "alpinisme" par des barbarismes tels "montagnisme" (inspiré du terme anglais "mountaineering") ou "ascensionnisme", sous prétexte que cette activité peut se pratiquer en dehors des Alpes.

La Commission spécialisée de terminologie et de néologie rappelle :

- que le radical "alp", d'origine celtique, signifie "montagne élevée" ou "roche escarpée" ;

- que c'est dans ce sens général (quelles que soient les coordonnées géodésiques) que l'on parle, en géographie : d'étage alpin, en langage militaire : de troupes alpines, en botanique : de plantes alpines, mais également : d'alpage, d'Alpes australiennes, néozélandaises ou scandinaves ;

- que rien ne justifie donc la réticence à employer le terme "alpinisme" dans un sens générique ;

- qu'en outre, dans une autre acception, la capacité que peut avoir le terme anglais "mountaineering" à englober toutes les pratiques sportives de montagne, au-delà du seul alpinisme, se retrouve parfaitement en français, dans l'expression « sports de montagne ».

C'est pourquoi l'Académie française a ajouté l'équivalent étranger « mountaineering » à la fiche terminologique du terme « alpinisme ».



George-Ray JABALOT